

Image not found or type unknown



Retour materiel neuf garanti

Par **lbossis**, le **05/01/2010 à 19:22**

Bonjour,
J'ai acheté une cave à vin le 27 novembre chez Malin Plaisir, pour l'offrir à Noël. La cave a été déballée chez mon père à Noël et il se trouve qu'elle ne fonctionne pas.
Malin Plaisir refuse de s'en occuper prétextant que l'achat date de plus de 10 jours. Ils me disent de la retourner au fabricant indiqué sur la garantie (bonjour les frais !).
Il n'y a pas de document de garantie dans l'emballage, pas d'adresse, seulement une notice d'utilisation.
Comment dois-je procéder ?
Puis-je les contraindre à gérer le retour ou à me faire rembourser ?
Merci pour vos contributions.
Laurent Bossis

Par **jeetendra**, le **05/01/2010 à 19:42**

[fluo]DGCCRF[/fluo]
BP 76315 - 10, Boulevard
Gaston Doumergue
44263 NANTES
Cedex 2
Tél. 02 40 08 80 40
Bonsoir, prenez contact avec la Dgccrf à Nantes, ils vous aideront, ils tiennent des permanences juridiques en Droit de la consommation, bonne année 2010 à vous.